



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 26805

### Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur l'intérêt d'enseigner des notions élémentaires d'hygiène de vie aux élèves, en particulier sur le bon entretien et l'aération des logements. Selon une récente étude de l'INSEE, de nombreux ménages modestes estiment vivre dans un logement « humide », « mal chauffé » ou « en mauvais état général ». Sans nier l'existence de problèmes sociaux, on peut aussi s'interroger sur l'influence du mode de vie des occupants sur l'état de leur appartement. Pendant longtemps, l'école a assuré l'éducation à l'hygiène, par des conseils pratiques transmis en cours de sciences, tout au long du primaire voire même au collège. Ces conseils visaient à expliquer l'importance d'une aération régulière du logement, y compris en hiver, afin d'évacuer l'humidité produite par la respiration, les douches ou la cuisine. L'utilité des ventilations, que les occupants frileux ont souvent tendance à obstruer, était également mise en valeur. L'école transmettait ainsi les bases d'un mode de vie sain, tout en analysant les phénomènes physiques, tels que la respiration, la pollution intérieure au logement, l'humidité... A la lumière de l'étude de l'INSEE sur les conditions de vie dans certains appartements, il apparaît nécessaire de rappeler ces règles élémentaires aux jeunes. L'enseignement de l'hygiène, qui n'est pas toujours assuré par les parents, devrait retrouver toute sa place à l'école. On observe actuellement la recrudescence d'allergies chez les enfants. Or le manque d'aération et le mauvais entretien des logements font partie, avec la pollution extérieure, des facteurs aggravants. On pourrait également insister sur les conditions d'hygiène particulières à respecter en cas de présence d'un animal au domicile. Afin d'améliorer la santé et le mode de vie des jeunes Français, il lui demande s'il entend introduire des notions sur l'hygiène, l'entretien et l'aération d'un appartement dans le cursus et les manuels scolaires.

### Texte de la réponse

Les programmes de l'école primaire prévoient la connaissance par les élèves d'un certain nombre des caractéristiques de leur environnement et des actions simples qu'ils peuvent mettre en oeuvre afin de s'y situer avec le plus de bénéfice. Ainsi, dès le cycle des apprentissages fondamentaux et de manière plus conséquente au cycle des approfondissements, les élèves doivent prendre conscience de l'air et de ses principales caractéristiques et parallèlement du fonctionnement de leur corps. Ils sont conduits par leur enseignant à comprendre la portée de quelques règles primordiales d'hygiène quotidienne dont celle de propreté. La question de la qualité de l'air respiré, tant dans la classe que dans les habitations, peut certainement y trouver sa place. L'hygiène est donc présente dans les instructions délivrées aux enseignants par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. En revanche, l'État n'a pas autorité sur la rédaction des manuels scolaires, qui revient aux maisons d'éditions privées. Ces derniers ne constituent cependant que des auxiliaires pédagogiques, certes très précieux, mais qui ne répondent pas à l'ensemble des besoins. Sur les questions d'hygiène, le travail sur des situations de classe ou de fiction, par exemple dans des ouvrages de littérature de jeunesse, est tout à fait profitable. Les enseignants évitent, tout en y restant attentifs, d'interroger directement les élèves sur leurs conditions de vie familiale. Ils doivent en revanche se mettre en contact avec les services sociaux si nécessaire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Lang](#)

**Circonscription** : Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 26805

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : enseignement scolaire

**Ministère attributaire** : enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 2003, page 7949

**Réponse publiée le** : 2 mars 2004, page 1621